



**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

***VOISINS NORD-AMÉRICAINS :
MAXIMISER LES OCCASIONS ET RENFORCER
LA COOPÉRATION POUR ACCROÎTRE LA
PROSPÉRITÉ***

Juin 2015

This report is also available in English.
Information on the committee is available on the site:
www.senate-senat.ca/AEFA.asp.

Des renseignements sur le comité sont donnés sur le site :
www.senate-senat.ca/AEFA.asp.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
REMERCIEMENTS.....	iii
LE COMITÉ	v
ORDRE DE RENVOI.....	vii
RECOMMANDATIONS	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE UN – RELATIONS TRILATÉRALES NORD-AMÉRICAINES : UNE RÉTROSPECTIVE.....	9
A. Établir un accord commercial trilatéral.....	9
B. « Resserrer les frontières ».....	10
CHAPITRE DEUX – RELATIONS CANADO–MEXICAINES : UN POTENTIEL GRANDISSANT	13
A. Faire équipe dans les dossiers relatifs à l'énergie.....	14
B. Apprendre à mieux se connaître	16
C. Régler ensemble les questions concernant la sécurité et la primauté du droit.....	18
D. Régler la question des visas	19
E. Tirer parti d'une meilleure relation.....	20
CHAPITRE TROIS – LES ÉTATS-UNIS : UN VOISIN EN COMMUN	23
A. Relation soutenue du Canada avec les États-Unis	23
B. Collaboration dans les dossiers relatifs aux États-Unis	25
CHAPITRE QUATRE – VERS DE NOUVELLES RELATIONS EN AMÉRIQUE DU NORD	27
A. Faire appel aux autres ordres de gouvernement.....	27
B. Réaliser des initiatives bilatérales et trilatérales	28
C. Représenter le Canada aux États-Unis et au Mexique	29
D. Établir un partenariat trilatéral dans le domaine de l'énergie	30
CHAPITRE CINQ – CONCLUSION	33
ANNEXE A – TÉMOINS	35

REMERCIEMENTS

La prospérité du Canada et son image dans le monde reposent sur notre capacité d'appliquer une politique étrangère qui soit à la fois cohérente, novatrice et multidimensionnelle, d'établir un équilibre entre les ressources et d'en tirer parti le mieux possible dans les régions et les pays qui correspondent le plus à nos intérêts et à nos avantages.

Le présent rapport vient nous rappeler, à un moment opportun, que même si le Canada doit absolument faire le nécessaire pour saisir les occasions qui se présentent, il doit aussi s'engager activement sur les plans commercial, politique et interpersonnel, dans son voisinage immédiat.

Après tout, c'est en Amérique du Nord que le Canada a commencé à vouloir tirer parti de la libéralisation du commerce il y a près de 30 ans. Depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1998, auquel a succédé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994, les relations commerciales et diplomatiques du Canada sur le continent continuent de sous-tendre notre statut de nation commerçante.

Or, les relations nord-américaines n'ont pas encore atteint leur plein potentiel.

C'est dans ce contexte, au cours de l'année qui marque le 20^e anniversaire de l'ALENA, que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a entrepris une étude des mesures qui permettraient d'améliorer la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Au nom de tout le comité, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux 22 témoins qui ont comparu devant lui dans le cadre de l'étude. Leur franchise et leur érudition ont guidé le comité dans ses travaux et se reflètent tout au long du rapport, y compris dans les recommandations.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux membres du comité et au personnel, qui ont veillé à ce que les relations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique soient examinées sous différents angles et dans différentes perspectives. J'adresse en particulier mes remerciements aux membres du comité directeur : le sénateur Percy Downe, dont le soutien et la participation en tant que vice-président du comité sont, comme toujours, essentiels au succès du comité; la sénatrice Janis Johnson, qui s'intéresse tout particulièrement aux relations nord-américaines et qui a donné l'impulsion à cette étude. Le bon fonctionnement du comité est le résultat des efforts déployés par le personnel, notamment les attachés de recherche Natalie Mychajlyszyn et James Lee, l'ex-greffier Adam Thompson, son successeur, Mark Palmer et Blair Armitage.

Au nom des membres du comité, j'espère que les réflexions et les recommandations contenues dans le présent rapport se refléteront sous peu dans les politiques du gouvernement du Canada et qu'elles faciliteront nos efforts en vue de maximiser le partenariat nord-américain.

*Raynell Andreychuk, sénatrice
Présidente du comité*

LE COMITÉ

Les sénateurs suivants ont participé à l'étude:

L'honorable Raynell Andreychuk, présidente du comité

L'honorable Percy Downe, vice-président du comité

et

les honorables sénateurs :

Salma Ataullahjan

Jane Cordy

Dennis Dawson

Jacques Demers

Nicole Eaton

Suzanne Fortin-Duplessis

Janis G. Johnson

Victor Oh

David P. Smith, C.P

Josée Verner, C.P.

Membres d'office du comité :

Les honorables sénateurs Claude Carignan, C.P. (ou Yonah Martin) et James Cowan (ou Joan Fraser)

Autres sénateurs ayant occasionnellement participé à l'étude :

Les honorables sénateurs Beyak, Greene, Housakos, Maltais, Raine, Rivard, Robichaud, P.C. et Tannas

Personnel du comité :

James Lee et Natalie Mychajlyszyn, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement

Adam Thompson et Mark Palmer, greffiers du comité

Lori Meldrum, adjointe administrative

Autre employée ayant prêté une aide occasionnelle au comité :

Karen Schwinghamer, agente de communications, Sénat du Canada

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, du mardi 23 septembre 2014 :

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Greene,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international soit autorisé à examiner pour en faire rapport : le potentiel d'accroissement du commerce et de l'investissement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, y compris dans les secteurs de croissance clés des ressources, de la fabrication et des services; les mesures fédérales nécessaires à la réalisation des possibilités cernées dans ces secteurs clés; les possibilités d'intensifier la collaboration au niveau trilatéral;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 2015.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 25 mars 2015 :

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Greene,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mardi 23 septembre 2014, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international relativement à son examen sur le potentiel d'accroissement du commerce et de l'investissement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, y compris dans les secteurs de croissance clés des ressources, de la fabrication et des services; les mesures fédérales nécessaires à la réalisation des possibilités cernées dans ces secteurs clés; les possibilités d'intensifier la collaboration au niveau trilatéral soit reportée du 31 mars 2015 au 30 septembre 2015.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Conscient que le Mexique n'est pas simplement l'« autre » partenaire de l'ALENA, mais qu'il a une importance fondamentale pour nos relations bilatérales et nos relations avec les voisins de l'hémisphère occidental, le comité recommande que le gouvernement du Canada noue des liens plus étroits avec le Mexique et qu'il s'engage stratégiquement auprès de lui dans les dossiers d'intérêt commun, notamment ceux qui touchent la circulation des biens et des services en Amérique du Nord, la compétitivité de l'Amérique du Nord et la défense des positions nord-américaines sur les tribunes internationales.

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement du Canada accorde une priorité élevée aux occasions qu'offre le secteur de l'énergie du Mexique et qu'il s'engage auprès d'entreprises et d'associations canadiennes pour trouver des homologues et d'éventuels partenaires mexicains en vue d'établir des liens avec eux.

RECOMMANDATION 3

Conformément à la Stratégie internationale en matière d'éducation, le gouvernement du Canada profite des avantages de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et qu'il s'en serve comme force motrice pour intensifier ses relations avec le Mexique, plus précisément qu'il :

- a. envisage de diriger une mission de partenariat canadienne de haut niveau en matière d'éducation et de recherche, en s'inspirant de la mission « Diplomatie du savoir » réalisée avec succès par le gouverneur général en 2012 au Brésil;
- b. s'engage, en particulier, auprès des établissements d'enseignement canadiens qui sont en mesure de contribuer à la formation d'une nouvelle main-d'œuvre dans le secteur de l'énergie du Mexique;
- c. veille à ce que les échanges d'étudiants et les projets de recherche conjoints en milieu universitaire soient réciproques, c'est-à-dire qu'ils permettent aux étudiants canadiens de mener des études et des recherches au Mexique et, à l'inverse, que les étudiants mexicains puissent venir étudier au Canada ou y mener des recherches;
- d. continuer d'examiner, d'adapter et d'appliquer, selon le cas, des pratiques exemplaires dans les programmes d'échange d'étudiants de l'étranger.

RECOMMANDATION 4

Le gouvernement du Canada examine les possibilités de coopération avec le Mexique dans les dossiers d'intérêt commun qui touchent la gouvernance, la sécurité et la primauté du droit, notamment l'application de la loi et le renforcement des capacités judiciaires.

RECOMMANDATION 5

Le gouvernement du Canada mise sur les annonces faites récemment pour faciliter les voyages des Mexicains au Canada et qu'il s'empresse de collaborer avec le gouvernement du Mexique pour supprimer les derniers obstacles en vue d'éliminer complètement l'obligation de visa.

RECOMMANDATION 6

Le gouvernement du Canada travaille sans tarder à l'harmonisation de la réglementation trilatérale afin de dégager des gains d'efficacité dans le commerce des biens et des services en Amérique du Nord.

RECOMMANDATION 7

Le gouvernement du Canada mène des efforts concertés avec les provinces et les territoires en vue de tirer parti des possibilités existantes de représentation commerciale et diplomatique et d'améliorer la coordination avec tous les ordres de gouvernement, notamment pour faciliter l'investissement étranger, améliorer les cadres de compétitivité et mieux intégrer les chaînes d'approvisionnement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

RECOMMANDATION 8

Le gouvernement du Canada tient un réseau diplomatique efficace aux États-Unis et au Mexique, en cherchant tout particulièrement à élaborer et à utiliser des outils novateurs et de nouvelles formes d'engagement afin de tirer parti de ce réseau pour répondre aux besoins des gens d'affaires.

RECOMMANDATION 9

Le gouvernement du Canada entreprenne d'établir un nouveau groupe de travail sur l'énergie en Amérique du Nord, composé de divers intervenants qui seraient chargés de conseiller le Groupe de travail sur les changements climatiques et l'énergie composé des ministres de l'Énergie nord-américains, et de dresser une feuille de route pour la coopération et la compétitivité dans le domaine de l'énergie à l'échelle du continent.

INTRODUCTION

Le Canada et les États-Unis entretiennent des liens naturels et durables comme en témoignent non seulement leurs solides relations commerciales et interpersonnelles, mais aussi leurs positions communes et leurs partenariats dans divers dossiers, de même que les défis communs auxquels ils font face en Amérique du Nord et à l'étranger. Le Canada entretient également des liens d'amitié durables avec le Mexique. Or, pour des raisons géographiques, linguistiques et autres, leur relation n'a pas la même intensité que celle qui caractérise les liens entre le Canada et son plus gros et plus proche voisin.

En 1994, la conclusion de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA) a entraîné la création de la plus vaste zone de libre-échange. Les trois pays signataires de l'ALENA – le Canada, les États-Unis et le Mexique – sont des démocraties qui se partagent un continent et qui ont en commun des valeurs, des liens commerciaux et d'autres types de liens. Si cette relation était maximisée, ils pourraient indéniablement constituer un partenariat économique, politique et commercial.

Depuis la mise en œuvre de l'ALENA en 1994, le commerce et l'investissement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont considérablement augmenté. En particulier, le commerce serait au moins de 265 % supérieur à ce qu'il a été et l'investissement à l'intérieur du continent est six fois plus élevé¹. Récemment, la valeur combinée de nos liens commerciaux s'établissait à plus de 1 400 milliards de dollars et la production économique des trois pays représentait plus du quart du produit intérieur brut mondial².

Les personnes qui suivent de près les relations nord-américaines constatent toutefois qu'elles ne donnent pas encore leur pleine mesure. Compte tenu des changements qui se produisent dans les trois pays de l'ALENA depuis une vingtaine d'années, il est nécessaire d'adopter de nouvelles approches pour garantir la compétitivité soutenue de l'Amérique du Nord à l'échelle mondiale.

Dans la perspective canadienne, il convient de signaler certains éléments nouveaux. En novembre 2013, par exemple, le gouvernement du Canada a publié le Plan d'action sur les marchés mondiaux, conçu pour « mettre à profit toutes les ressources du gouvernement du Canada pour soutenir les entreprises et les investisseurs canadiens dans la poursuite de leurs objectifs commerciaux sur les principaux marchés étrangers, pour susciter la création d'emplois et de nouvelles occasions pour les travailleurs et les familles au pays³ ». Comme l'indique ce plan, les États-Unis et le Mexique constituent des marchés prioritaires sur lesquels il faudra se concentrer. En outre, en mars 2015, un nouveau programme de développement des marchés d'exportation a été annoncé; ce programme prévoit l'octroi de 50 millions de dollars sur cinq ans en contributions non remboursables, ainsi que des fonds de contrepartie fournis par les bénéficiaires, soit des entrepreneurs souhaitant exporter des biens ou des services vers les marchés émergents pour la première fois⁴. Des mesures telles que la Stratégie internationale en matière d'éducation de 2014, un

¹ Premier ministre du Canada, « Déclaration conjointe des dirigeants nord-américains », [Communiqué](#), 19 février 2014.

² Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, « Déclaration du Canada, des États-Unis et du Mexique à l'occasion de la Conférence nord-américaine sur la compétitivité et l'innovation », [Communiqué](#), 3 novembre 2014.

³ Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, [Plan d'action sur les marchés mondiaux](#).

⁴ Premier ministre du Canada, « Le PM annonce un soutien afin d'ouvrir de nouveaux marchés aux petites et moyennes entreprises », [Discours](#), 18 mars 2015.

élément du Plan d'action sur les marchés mondiaux, viennent également appuyer les efforts déployés par le Canada à l'étranger.

Bien que les débouchés offerts par les marchés émergents à l'étranger aient considérablement retenu l'attention ces dernières années, le 20^e anniversaire de l'ALENA a amené un certain nombre d'analystes et de commentateurs à réfléchir à la nécessité d'adopter de nouvelles approches pour garantir la compétitivité soutenue du Canada et de l'Amérique du Nord. C'est dans ce contexte que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (le comité) a décidé que l'année 2014 était bien choisie pour analyser certains aspects des relations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, ainsi que pour trouver des façons de maximiser les occasions et de renforcer la coopération en Amérique du Nord. Le comité est parvenu, lui aussi, à une conclusion fondamentale : **les relations nord-américaines sont toujours d'une importance capitale**, mais elles n'ont pas encore atteint leur plein potentiel en tant que partenariat économique, politique et commercial.

Le présent rapport s'inscrit dans les efforts soutenus que déploie le comité pour trouver des occasions économiques et politiques à l'étranger qui profiteraient au Canada et pour formuler des recommandations afin de tirer pleinement parti de ces occasions. Loin d'être exhaustive, l'étude cherche plutôt à mettre en lumière les points de vue de certains experts et intervenants au sujet de la riche dynamique dans laquelle évoluent les trois pays formant l'Amérique du Nord.

Entre septembre et décembre 2014, le comité a tenu huit réunions avec des représentants d'entreprises, des fonctionnaires et d'ex-fonctionnaires, des membres de groupes de réflexion et des universitaires. Au cours de ces réunions, il s'est penché sur les questions suivantes : l'évolution des conditions socioéconomiques au Mexique; les possibilités d'accroître le commerce et l'investissement entre les trois pays, notamment dans les secteurs de croissance liés aux ressources clés, la fabrication et le secteur des services; les mesures fédérales requises pour tirer parti des occasions relevées dans ces secteurs; les occasions d'approfondir la coopération au niveau trilatéral.

Au cours des audiences, il est devenu évident pour le comité qu'il faudrait dorénavant se concentrer de manière importante sur les relations entre le Canada et le Mexique, tout en continuant d'approfondir nos relations existantes avec les États-Unis. Par ailleurs, le comité estime que l'amélioration des relations canado-mexicaines favoriserait un engagement plus significatif de la part des trois pays membres de l'ALENA.

Le présent rapport expose les vues des témoins et les recommandations du comité énoncées dans une perspective parlementaire qui, une fois mise en œuvre, aideront le Canada à maximiser les occasions et à renforcer la coopération en Amérique du Nord. Le chapitre un présente une brève rétrospective des bases des relations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, tandis que le chapitre deux porte sur l'orientation que pourraient prendre les futurs efforts faits pour maximiser les occasions pour le Canada : notre relation avec le Mexique. Conscient de l'importance passée et actuelle des États-Unis pour le Canada, et certainement de leur importance future, le comité aborde au chapitre trois les aspects des relations que le Canada et le Mexique entretiennent des relations avec les États-Unis, leur voisin commun. Le chapitre quatre expose d'autres actions qui pourraient s'imposer à mesure que les trois pays établissent de nouvelles relations nord-américaines.

Exportations bilatérales en Amérique du Nord, diverses années (en millions de \$US)

	Marchandises		Services	
	1994	2014	1999	2013
Canada vers les États-Unis	134 195,8 ¹	364 959,1 ¹	21 634,5 ³	49 987,4 ³
États-Unis vers le Canada	114 438,6 ²	312 420,8 ²	22 868,0 ³	63 281,0 ³
Canada vers le Mexique	793,2 ¹	4 985,1 ¹	247,7 ³	987,6 ³
Mexique vers le Canada	3 313,0 ¹	26 103,8 ¹	486,0 ³	2 318,9 ³
États-Unis vers le Mexique	50 843,5 ²	240 248,7 ²	14 174,0 ³	29 855,0 ³
Mexique vers les États-Unis	49 493,7 ²	294 074,1 ²	9 688,0 ³	17 766,0 ³

Remarques : Les données sur le commerce des marchandises ont été établies à partir de statistiques douanières; les données relatives au commerce de services ont été établies au moyen de la méthode de la balance des paiements. Il n'y a pas de données américaines sur le commerce bilatéral des services avant 1999, et 2013 est l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données. En ce qui concerne les services, les données sur les exportations canadiennes et américaines sont utilisées; les données canadiennes et américaines sur les importations provenant du Mexique sont utilisées pour les exportations en provenance de ce pays vers le Canada et les États-Unis. Enfin, veuillez prendre note, par exemple, que la valeur des exportations canadiennes vers les États-Unis et la valeur des importations américaines en provenance du Canada sont différentes, car différentes sources de données sont utilisées.

Sources : Pour la note ¹, voir : Industrie Canada, [Données sur le commerce en direct](#) (consulté le 3 juin 2015); pour la note ², voir : Census Bureau des États-Unis, [Foreign Trade](#) (consulté le 3 juin 2015); pour la note ³, voir : OECDiLibrary, [Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services](#) (consulté le 3 juin 2015).

Importations bilatérales en Amérique du Nord, diverses années (en millions US\$)

	Marchandises		Services	
	1994	2014	1999	2013
Canada vers les États-Unis	100 550,0 ¹	251 689,7 ¹	22 868,0 ³	63 281,0 ³
États-Unis vers le Canada	128 405,9 ²	347 798,0 ²	21 634,5 ³	49 987,4 ³
Canada vers le Mexique	3 313,0 ¹	26 103,8 ¹	486,0 ³	2 318,9 ³
Mexique vers le Canada	793,2 ¹	4 985,1 ¹	247,7 ³	987,6 ³
États-Unis vers le Mexique	49 493,7 ²	294 074,1 ²	9 688,0 ³	17 766,0 ³
Mexique vers les États-Unis	50 843,5 ²	240 248,7 ²	14 174,0 ³	29 855,0 ³

Remarques : Les données sur le commerce des marchandises ont été établies à partir de statistiques douanières; les données relatives au commerce de services ont été établies au moyen de la méthode de la balance des paiements. Il n'y a pas de données américaines sur le commerce bilatéral des services avant 1999, et 2013 est l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données. En ce qui concerne les services, les données sur les exportations canadiennes et américaines sont utilisées; les données canadiennes et américaines sur les importations provenant du Mexique sont utilisées pour les exportations en provenance de ce pays vers le Canada et les États-Unis. Enfin, veuillez prendre note, par exemple, que la valeur des exportations canadiennes vers les États-Unis et la valeur des importations américaines en provenance du Canada sont différentes, car différentes sources de données sont utilisées.

Sources : Pour la note ¹, voir : Industrie Canada, [Données sur le commerce en direct](#) (consulté le 3 juin 2015); pour la note ², voir : Census Bureau des États-Unis, [Foreign Trade](#) (consulté le 3 juin 2015); pour la note ³, voir : OECDiLibrary, [Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services](#) (consulté le 3 juin 2015).

Investissement direct étranger bilatéral en Amérique du Nord, 1994 et 2013 (en millions US\$)

	1994	2013
Canada vers les États-Unis	57 105,2 ¹	297 681,7 ¹
États-Unis vers le Canada	75 149,0 ¹	331 914,0 ¹
Canada vers le Mexique	785,7 ¹	11 965,4 ¹
Mexique vers le Canada	129,6 ¹	87,4 ¹
États-Unis vers le Mexique	16 968,0 ²	101 454,0 ²
Mexique vers les États-Unis	2 069,0 ²	17 610,0 ²

Remarques : Les statistiques sur l'investissement direct étranger du Canada ont été rajustées en dollars américains à partir du taux de change annuel immédiat moyen à

midi. Voir : Statistique Canada, [Taux de change étranger en dollars canadiens, mensuel \(dollars\)](#); les données utilisées par Statistique Canada sont celles de la Banque du Canada. Le taux annuel correspond à la moyenne des taux mensuels pour l'année en question.

Sources : Pour la note ¹, voir : Statistique Canada, [CANSIM – 376-0051 – Bilan des investissements internationaux, investissements directs canadiens à l'étranger et investissements directs étrangers au Canada, par pays, annuel \(dollars\)](#), CANSIM (base de données)(consultée le 3 juin 2015); pour la note ², voir : Bureau of Economic Statistics des États-Unis, [Balance of Payments and Direct Foreign Investment Position Data, U.S. Direct Investment Abroad on a Historical-Cost Basis](#) (consulté le 3 juin 2015).

CHAPITRE UN – RELATIONS TRILATÉRALES NORD-AMÉRICAINES : UNE RÉTROSPECTIVE

*« [N]otre façon de voir et de gérer nos frontières américaines communes sont clairement la clé de la compétitivité de l'Amérique du Nord [...] »
Eric Lee, North American Research Partnership*

Pour mettre en contexte leurs observations, des témoins ont fait mention des accords, des initiatives et des plans qui constituent la pierre angulaire des relations économiques nord-américaines. Il s'agit notamment de l'ALENA et de différentes mesures adoptées par suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001 qui ont modifié – fondamentalement et de manière soutenue – les rapports qu'entretiennent les États-Unis avec ses voisins.

A. Établir un accord commercial trilatéral

En dépit de l'établissement de liens diplomatiques et d'autres liens avec le Mexique, les premiers efforts déployés par le Canada en Amérique du Nord visaient principalement à fortifier les liens avec les États-Unis. Mentionnons à titre d'exemple la négociation du premier accord de libre-échange du Canada, l'*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989⁵.

Le Canada s'est intéressé davantage au Mexique avec l'ALENA au sujet duquel les négociations ont commencé entre les États-Unis et le Mexique avant que le Canada ne cherche activement à s'y joindre. Il en a résulté un accord nord-américain qui englobe essentiellement l'*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*. Comme il est indiqué dans l'introduction, l'ALENA a eu des répercussions positives sur le commerce et l'investissement trilatéraux dont il a stimulé la croissance. Le comité estime cependant que la vision exposée dans l'ALENA ne s'est pas encore complètement concrétisée. C'est en partie pour cette raison que le chapitre quatre porte sur les mesures nécessaires pour maximiser les occasions qui s'offrent à une nouvelle Amérique du Nord.

Le comité signale que, depuis l'ALENA, les trois pays ont chacun conclu un certain nombre d'accords de commerce et d'investissement avec d'autres pays ou régions et que tous trois participent actuellement aux négociations du Partenariat transpacifique⁶. Bien que le Mexique soit le seul pays nord-américain à participer aux négociations de l'Alliance du Pacifique, le Canada et les États-Unis ont un statut

⁵ Pour plus de renseignements sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, voir : Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, [Accord de libre-échange \(ALE\) entre le Canada et les États-Unis](#).

⁶ Pour plus de renseignements sur les autres pays avec lesquels le Canada a des accords commerciaux, voir : Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, [Négociations et accords par pays](#). On peut trouver de l'information concernant les autres partenaires commerciaux des États-Unis à : Département du Commerce des États-Unis, [Free Trade Agreements](#). Pour une liste des autres pays avec lesquels le Mexique a des accords commerciaux, voir : Organization of American States, [Information on Mexico](#). Enfin, de l'information concernant les négociations du Partenariat transpacifique se trouve à : Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, [Négociations de libre-échange du Partenariat transpacifique \(PTP\)](#).

d'observateur. Le Canada a conclu des accords de libre-échange avec quatre pays de l'Alliance du Pacifique⁷.

B. « Resserrer les frontières »

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont marqué en profondeur le monde entier, mais tout particulièrement les États-Unis. Elles ont eu des conséquences immédiates, qui se font encore sentir pour le Canada et le Mexique, les deux pays avec lesquels les États-Unis partagent une frontière.

À la suite des attaques terroristes, les frontières des États-Unis avec le Canada et le Mexique se sont « resserrées » de sorte que la circulation des biens et des personnes de part et d'autre de la frontière est moins aisée. Selon Chris Sands (Hudson Institute), les « barrières ont fait en sorte de limiter l'accès au marché pour les Canadiens et les Mexicains; le marché américain [...] négocié dans le cadre de l'ALENA et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis [doit] désormais répondre à de nouvelles exigences en matière de sécurité⁸ ».

En décembre 2001, le Canada et les États-Unis ont signé la Déclaration sur la frontière intelligente et le Plan d'action, incluant des mesures ciblant quatre secteurs : la circulation sûre des personnes, la circulation sûre des marchandises, la sécurité de l'infrastructure, et la coordination et l'échange d'information⁹. En quelques mois, les États-Unis et le Mexique ont conclu un accord de partenariat sur la frontière États-Unis–Mexique, dont les objectifs sont semblables¹⁰.

En 2005, toujours soucieux d'assurer la sécurité et souhaitant accroître la prospérité, les pays de l'ALENA ont établi le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, prévoyant des réunions annuelles des trois dirigeants ainsi que des groupes de travail trilatéraux¹¹. Au terme de cette initiative en 2009, une approche double et bilatérale avait généralement une place prédominante, le Canada et le Mexique portant chacun attention à leurs relations bilatérales avec les États-Unis et, dans une moindre mesure, à leurs relations mutuelles. Cependant, les efforts trilatéraux se sont poursuivis comme en témoigne le Sommet des leaders nord-américains, signe le plus évident de la coopération trilatérale en Amérique du Nord; le Canada devrait être l'hôte du prochain sommet.

Récemment, l'approche double et bilatérale s'est manifestée dans les initiatives Par-delà la frontière et du Conseil de coopération en matière de réglementation, qui ont été annoncées en février 2011 par le Canada et par les États-Unis¹². Le Mexique a mis en œuvre des initiatives semblables avec les États-Unis. En 2010, ils ont créé le 21st Century Border Bilateral Executive Steering Committee et le U.S.–Mexico High

⁷ Pour de l'information concernant l'Alliance du Pacifique, voir : Alianza del Pacifico, [The Pacific Alliance](#).

⁸ Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international [CPAECI], Chris Sands, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

⁹ Pour de l'information concernant la Déclaration sur la frontière intelligente et le Plan d'action, voir : département d'État américain, [U.S.-Canada Smart Border/30 Point Action Plan Update](#).

¹⁰ Pour de l'information concernant l'accord de partenariat États-Unis–Mexique, voir : département d'État américain, [Smart Border: 22 Point Agreement – U.S.-Mexico Border Partnership Action Plan](#).

¹¹ Pour de l'information concernant la sécurité et la prospérité, voir : gouvernement du Canada, [Au sujet du PSP](#).

¹² Pour de l'information concernant l'initiative *Par-delà la frontière*, voir : gouvernement du Canada, [Par-delà la frontière](#). Pour de l'information concernant le Conseil de coopération en matière de réglementation, voir : gouvernement du Canada, [Conseil de coopération en matière de réglementation](#).

Level Regulatory Cooperation Council¹³. En 2013, ils ont ouvert un dialogue économique de haut niveau pour tirer parti des mécanismes bilatéraux existants afin de concrétiser les priorités stratégiques communes¹⁴. Conformément à l'engagement pris par les trois dirigeants nord-américains, chacun des pays participe à des réunions bilatérales avec les deux autres pays.

¹³ Pour de l'information concernant le 21st Century Border Bilateral Executive Steering Committee, voir : Maison Blanche, « Declaration by The Government Of The United States Of America and The Government Of The United Mexican States Concerning Twenty First Century Border Management », [Statements & Releases](#), 19 mai 2010. On trouvera de l'information concernant le U.S.–Mexico High Level Regulatory Cooperation Council à : Maison Blanche, « Joint Statement from President Barack Obama and President Felipe Calderón », [Statements and Releases](#), 19 mai 2010.

¹⁴ Pour de l'information concernant le dialogue économique de haut niveau, voir : département du Commerce américain, [High Level Economic Dialogue](#).

CHAPITRE DEUX – RELATIONS CANADO-MEXICAINES : UN POTENTIEL GRANDISSANT

« [S]i l'on se projette dans l'avenir pour voir où on en sera rendu dans 10, 20 ou 30 ans, il faut reconnaître que c'est du Mexique que proviendra toute la croissance au chapitre des échanges commerciaux et de la capacité concurrentielle en Amérique du Nord. C'est dans ce pays que l'on trouve une population jeune et en pleine croissance, une classe de consommateurs qui prend de l'ampleur et la main-d'œuvre abordable qui nous permettra de commercialiser les technologies que nous allons concevoir au Canada. C'est vraiment du côté du Mexique que l'avenir apparaît avantageux pour nous. »

Laura Dawson, Dawson Strategic

L'année 2014 a été une année marquante pour les relations canado-mexicaines : le 70^e anniversaire des relations diplomatiques, le 40^e anniversaire du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, le 20^e anniversaire de l'ALENA et le 10^e anniversaire du Partenariat Canada-Mexique. De plus, c'est en février 2014 que le premier ministre Harper a rendu sa première visite bilatérale officielle au Mexique, que le Plan d'action commun Canada-Mexique a été renouvelé et que plusieurs autres accords ont été signés.

Les témoins ont mentionné à maintes reprises que, parmi tous les changements qui se sont produits en Amérique du Nord au cours des 20 dernières années, ceux qui se sont produits au Mexique ont peut-être été les plus profonds et ont eu des conséquences pour l'état actuel et futur des relations en Amérique du Nord. Michael Hart a souligné les difficultés auxquelles se heurte le Mexique, mais lui et d'autres témoins ont indiqué qu'« au cours des 20 dernières années [il] a fait de grands progrès¹⁵ ».

Malgré les difficultés, le Mexique, qui est maintenant le troisième partenaire commercial du Canada et avec lequel les échanges de marchandises ont totalisé 32 milliards de dollars en 2013¹⁶, est maintenant considéré par certains comme un pays développé qui prend des mesures pour ouvrir son économie et la structurer en vue d'une croissance future¹⁷. Ces caractéristiques d'un « Mexique moderne » forment le contexte dans lequel les témoins ont formulé des commentaires au sujet des relations canado-mexicaines. Ces commentaires ont porté en particulier sur les avantages éventuels de la collaboration canado-mexicaine dans les dossiers relatifs à l'énergie, sur les liens entre les peuples, sur les questions concernant la sécurité et la primauté du droit ainsi que sur le règlement de la question des visas, bref toutes des

¹⁵ CPAECI, Michael Hart, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

¹⁶ CPAECI, David Morrison, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#). Les échanges bilatéraux de marchandises du Canada avec le Mexique ont totalisé 34 milliards de dollars en 2014. Voir : Global Trade Atlas (base de données) (consultée le 4 juin 2015).

¹⁷ Pour de l'information concernant les réformes structurelles récentes du Mexique, voir : Consulado de México en Calgary, [Mexican Structural Reforms and Current Priorities of the Mexican Government](#).

questions qui déboucheraient sur une meilleure relation bilatérale. D'après les témoignages présentés à cet égard, expliqués en détail plus loin, le comité recommande que :

RECOMMANDATION 1

Conscient que le Mexique n'est pas simplement l'« autre » partenaire de l'ALENA, mais qu'il a une importance fondamentale pour nos relations bilatérales et nos relations avec les voisins de l'hémisphère occidental, le comité recommande que le gouvernement du Canada noue des liens plus étroits avec le Mexique et qu'il s'engage stratégiquement auprès de lui dans les dossiers d'intérêt commun, notamment ceux qui touchent la circulation des biens et des services en Amérique du Nord, la compétitivité de l'Amérique du Nord et la défense des positions nord-américaines sur les tribunes internationales.

A. Faire équipe dans les dossiers relatifs à l'énergie

Des témoins ont fait savoir au comité qu'il y a place pour plus de croissance dans les relations commerciales du Canada avec le Mexique, notamment dans le secteur minier, les services financiers, l'infrastructure, l'agriculture, certains sous-secteurs de la fabrication pour ne nommer que ceux-là. Mais par-dessus-tout, la coopération dans le secteur de l'énergie recèle les possibilités de croissance les plus grandes, a-t-on dit au comité.

Le comité a été informé du rôle que joue l'énergie dans l'histoire du Mexique et de son économie, en particulier après 1938, année qui a vu l'expropriation d'actifs étrangers et la création d'une entreprise d'État (Petróleos Mexicanos). Les récentes réformes structurelles apportées au secteur de l'énergie du Mexique ont mis fin aux vieux monopoles d'État, ouvrant ainsi la voie à l'investissement étranger et à la concurrence. C'est pourquoi le secteur de l'énergie du Mexique est de nouveau ouvert à l'entreprise privée, ce qui, de l'avis de David Morrison (ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement), a « le potentiel de changer la donne dans ce pays¹⁸ ». Le comité estime que cela favorisera la croissance du Mexique et pourrait créer de nombreuses possibilités, pour les deux pays, de collaborer dans divers secteurs de l'énergie.

Les possibilités et les mécanismes de coopération dans le domaine de l'énergie ont constitué un sujet de prédilection pour certains témoins, qui ont mentionné en particulier la participation directe d'entreprises canadiennes à des projets et la prestation de services de technologie et d'experts-conseils canadiens à des partenaires mexicains dans le domaine de l'énergie. Ces témoins ont parlé de la coopération existante, exemples à l'appui, et ont signalé les secteurs qui profiteraient de partenariats.

Ainsi, François Rivest (haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement), qui représente le Canada au Mexique, a parlé de la société ATCO, une entreprise canadienne qui a conclu un partenariat avec une entreprise mexicaine pour la construction d'une centrale électrique au Mexique¹⁹. Chantal Ramsay (représentante du gouvernement de l'Ontario au Mexique), a

¹⁸ CPAECI, David Morrison, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

¹⁹ CPAECI, François Rivest, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [3 décembre 2014](#).

également fait mention de la participation du Canada dans le secteur énergétique du Mexique et a indiqué que l'Ontario envisage une mission au Canada et à l'étranger dans le secteur du pétrole et du gaz²⁰.

Du point de vue de l'Ouest canadien, Carlo Dade (Canada West Foundation), a signalé que de hauts dirigeants mexicains avaient choisi Calgary pour leurs premières présentations à l'étranger sur les réformes énergétiques du Mexique et il a indiqué que le Mexique s'intéresse en particulier aux sources d'énergie et non seulement aux hydrocarbures. Il a affirmé que les Mexicains « ont parlé de la réforme de l'électricité, des énergies renouvelables et de la nécessité d'avoir des pipelines de gaz naturel pour produire de l'électricité, afin de rendre le secteur manufacturier mexicain plus concurrentiel. Ce sont des secteurs pour lesquels le Canada possède [beaucoup] d'expertise, et [...] les Mexicains ont clairement indiqué qu'ils étaient intéressés à obtenir ces services du Canada. » Il a également indiqué que le Mexique avait signé une entente avec l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta²¹, et M. Morrison a signalé que l'Alberta conseillera le Mexique au sujet de l'établissement de son régime de réglementation global en matière d'énergie²².

André Plourde (Université Carleton) a également souligné l'importance de la coopération dans les dossiers qui touchent la réglementation du secteur de l'énergie. Selon lui, bien que certains considéreront que les réformes mexicaines et la possibilité d'accroître l'efficacité du secteur énergétique du Mexique constitueront un obstacle pour les producteurs d'énergie canadiens, la compétition est inhérente à toute économie de marché. Il considère que les « Canadiens et les gouvernements au Canada doivent y voir une occasion d'accroissement du commerce et de progrès dans la cogestion environnementale à l'échelle du continent²³ ».

Le comité est convaincu que le secteur de l'énergie profiterait grandement de la collaboration accrue entre le Canada et le Mexique, que ce soit au moyen de projets conjoints, de transferts de technologie, de mise en commun de l'expertise, d'acquisition de compétences ou d'autres moyens. Le Canada n'est pas un néophyte en matière de production et de développement technologique concernant l'énergie, et le comité estime que, compte tenu des diverses sources d'énergie du Canada et de ses technologies liées à l'énergie, il existe des possibilités inégalées pour que Canada et le Mexique deviennent des partenaires dans des projets énergétiques. De tels partenariats pourraient s'avérer particulièrement opportuns et fructueux étant donné que les réformes structurelles récemment apportées au secteur de l'énergie du Mexique commencent à porter fruit.

De l'avis du comité, la production accrue de différentes sources d'énergie au Canada et aux États-Unis, conjuguée à l'éventuelle réforme du secteur de l'énergie mexicain, aura pour effet d'améliorer la sécurité énergétique en Amérique du Nord, ce qui améliorera la sécurité économique, abaissera les coûts de l'énergie et augmentera la compétitivité et la prospérité. Par conséquent, le comité recommande que :

²⁰ CPAECI, Chantal Ramsay, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [3 décembre 2014](#).

²¹ CPAECI, Carlo Dade, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

²² CPAECI, David Morrison, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

²³ CPAECI, André Plourde, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [1^{er} octobre 2014](#).

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement du Canada accorde une priorité élevée aux occasions qu’offre le secteur de l’énergie du Mexique et qu’il s’engage auprès d’entreprises et d’associations canadiennes pour trouver des homologues et d’éventuels partenaires mexicains en vue d’établir des liens avec eux.

Le comité se réjouit de la création annoncée du Groupe de travail sur les changements climatiques et l’énergie des ministres nord-américains de l’Énergie. Il recommande vivement aux ministres nord-américains de l’Énergie de trouver d’autres occasions de coopération trilatérale dans les dossiers urgents sur le plan de la politique énergétique²⁴.

B. Apprendre à mieux se connaître

Une observation souvent formulée par les participants à l’étude était le fait que les Canadiens et les Mexicains ne se connaissent pas suffisamment les uns les autres. Le comité partage ce point de vue et estime qu’il ne faut ménager aucun effort pour que les Canadiens et les Mexicains en viennent à mieux se connaître.

Bien que les liens entre Canadiens et Mexicains se sont approfondis au cours des 20 dernières années, ils sont encore beaucoup moins développés que ceux entre le Canada et les États-Unis, ou entre les États-Unis et le Mexique. Il est clair qu’il y a beaucoup à faire tant pour le Canada que pour le Mexique, ainsi que pour les relations trilatérales.

Les témoins ont formulé de nombreux commentaires indiquant dans quelle mesure les Canadiens et les Mexicains se connaissent. Selon l’ambassadeur du Mexique au Canada, Son Excellence Francisco Suárez, « [b]ien que nos deux pays soient membres de l’Accord de libre-échange nord-américain depuis 20 ans et qu’ils aient des relations diplomatiques depuis 70 ans, de toute évidence, ils se connaissent très peu²⁵ ». Carlo Dade considérait que « [l]e grand problème au [...] Canada, c’est que nous ne connaissons tout simplement pas le Mexique. Il n’y a pas de centre d’étude sur le Mexique au Canada, pas plus qu’il n’y a de centre de recherche sur les politiques mexicaines ni d’université qui offre une expertise particulière sur le Mexique²⁶. »

Le comité a appris que les échanges d’étudiants permettent aux Canadiens et aux Mexicains de mieux faire connaissance. Monica Gattinger (Université d’Ottawa) a indiqué qu’« il est question des relations entre peuples [...] Si l’on faisait plus pour favoriser des échanges au niveau universitaire [...] nous pourrions commencer à bâtir ces relations²⁷. » Des témoins ont également signalé qu’il était nécessaire que ces liens soient réciproques. Laura Macdonald (Université Carleton) estimait que « [n]ous devons faire venir des Mexicains pour qu’ils se familiarisent davantage avec le Canada, pas seulement envoyer

²⁴ Voir : gouvernement du Canada, « Les ministres de l’Énergie de l’Amérique du Nord établissent un groupe de travail sur les changements climatiques et l’énergie », [Communiqué de presse](#), 25 mai 2015.

²⁵ CPAECI, Son Excellence Francisco Suárez, 41^e législature, 2^e session, fascicule n° 18, [6 novembre 2014](#).

²⁶ CPAECI, Carlo Dade, 41^e législature, 2^e session, fascicule n° 15, [25 septembre 2014](#).

²⁷ CPAECI, Monica Gattinger, 41^e législature, 2^e session, fascicule n° 16, [2 octobre 2014](#).

des Canadiens au Mexique pour qu'ils apprennent l'espagnol. Un plus grand nombre de Mexicains doivent venir étudier ici²⁸. »

Par ailleurs, Paul Davidson (Association des universités et collèges du Canada) a mentionné que « [n]ous avons la possibilité d'améliorer la mobilité des étudiants entre les deux [...] Nous pouvons aussi faire en sorte que la recherche au Canada soit à la hauteur de ce qui se fait au Mexique²⁹. » M. Plourde a également mentionné les projets de recherche conjoints³⁰.

Le comité a constaté qu'il existe un nombre limité de mécanismes facilitant les projets d'éducation et les visites de jeunes Canadiens et Mexicains, mais il croit que d'autres efforts s'imposent. Selon lui, la création de liens solides entre les jeunes et jeunes adultes procurera des avantages insoupçonnés. Dans ce contexte, le comité recommande que :

RECOMMANDATION 3

Conformément à la Stratégie internationale en matière d'éducation, le gouvernement du Canada profite des avantages de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et qu'il s'en serve comme force motrice pour intensifier ses relations avec le Mexique, plus précisément qu'il :

- a. envisage de diriger une mission de partenariat canadienne de haut niveau en matière d'éducation et de recherche, en s'inspirant de la mission « Diplomatie du savoir » réalisée avec succès par le gouverneur général en 2012 au Brésil;**
- b. s'engage, en particulier, auprès des établissements d'enseignement canadiens qui sont en mesure de contribuer à la formation d'une nouvelle main-d'œuvre dans le secteur de l'énergie du Mexique;**
- c. veille à ce que les échanges d'étudiants et les projets de recherche conjoints en milieu universitaire soient réciproques, c'est-à-dire qu'ils permettent aux étudiants canadiens de mener des études et des recherches au Mexique et, à l'inverse, que les étudiants mexicains puissent venir étudier au Canada ou y mener des recherches;**
- d. continuer d'examiner, d'adapter et d'appliquer, selon le cas, des pratiques exemplaires dans les programmes d'échange d'étudiants de l'étranger.**

Le comité a fait mention précédemment des partenariats entre le Canada et le Mexique dans le secteur de l'énergie, et il met ici l'accent sur les liens entre les peuples et, plus précisément, sur les échanges d'étudiants. M. Rivest estimait à cet égard que les réformes énergétiques et autres réformes au Mexique entraînent une pénurie de travailleurs qualifiés dans les secteurs de l'énergie, de l'automobile et de l'aérospatiale³¹. Des établissements d'enseignement examinent les possibilités d'échange éducatif au Mexique, et le comité les encourage à porter une attention particulière aux besoins du Mexique en matière de main-d'œuvre spécialisée dans ces secteurs.

²⁸ CPAECI, Laura Macdonald, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [2 octobre 2014](#).

²⁹ CPAECI, Paul Davidson, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [11 décembre 2014](#).

³⁰ CPAECI, André Plourde, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [1^{er} octobre 2014](#).

³¹ CPAECI, François Rivest, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [3 décembre 2014](#).

C. Régler ensemble les questions concernant la sécurité et la primauté du droit

Le Mexique fait face depuis longtemps à des problèmes liés à la sécurité et à la primauté du droit ainsi qu'à des problèmes de corruption, mais ces problèmes se sont manifestés davantage en septembre 2014, quand il est ressorti que la disparition et le meurtre de 43 étudiants à Iguala, dans l'État de Guerrero, auraient impliqué la collusion entre des politiciens et des policiers corrompus et des gangs de criminels. De vastes manifestations se sont ensuite déroulées et ont abouti, en novembre 2014, à l'annonce de nouvelles propositions visant à régler ces problèmes³².

Des témoins ont fait part au comité des problèmes du Mexique relativement à la sécurité et à la primauté du droit, ainsi que des efforts déployés récemment pour apporter des réformes juridiques et judiciaires fondamentales. Conscient de l'importance de ces changements dans le soutien et la création de nouveaux débouchés dans le milieu du commerce et de l'investissement du Mexique, le comité partage le point de vue de M^{me} Macdonald selon lequel « il faut beaucoup de temps pour passer d'un système judiciaire à l'autre... »³³.

Dans son témoignage devant le comité, M^{me} Macdonald a laissé entendre que le Canada pourrait prêter main-forte au Mexique en offrant entre autres une formation juridique³⁴. De façon analogue, Jean Daudelin (Université Carleton) a fait part des récentes propositions visant à régler les problèmes de sécurité du Mexique. Selon lui, elles sont « assez intéressantes et prometteuses », mais il a fait remarquer que le changement ne viendra pas rapidement et qu'il ne fallait pas le précipiter³⁵. Pour Eric Lee (North American Research Partnership), la « primauté du droit représente un défi profond » pour le Mexique, et il estime que « [l]a modernisation du système judiciaire mexicain et le renforcement de la capacité d'application de la loi au Mexique, particulièrement dans les États et les municipalités [...] prendront du temps³⁶ ».

Le comité croit que le Canada devrait collaborer avec le Mexique pour régler les problèmes de sécurité et les problèmes connexes à mesure que le pays fait des progrès. Les deux pays ont déjà travaillé ensemble sur ces questions dans le passé et ils devraient continuer de le faire dans l'intérêt de tout le continent nord-américain. Dans cette perspective, le comité recommande que :

RECOMMANDATION 4

Le gouvernement du Canada examine les possibilités de coopération avec le Mexique dans les dossiers d'intérêt commun qui touchent la gouvernance, la sécurité et la primauté du droit, notamment l'application de la loi et le renforcement des capacités judiciaires.

³² Au sujet des réformes, voir : U.S. Congressional Research Service, [Mexico: Background and U.S. Relations](#), 16 décembre 2014.

³³ CPAECI, Laura Macdonald, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [2 octobre 2014](#).

³⁴ CPAECI, Laura Macdonald, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [2 octobre 2014](#).

³⁵ CPAECI, Jean Daudelin, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [10 décembre 2014](#).

³⁶ CPAECI, Eric Lee, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [1^{er} octobre 2014](#).

D. Régler la question des visas

Il est sans doute inévitable que les pays ayant des contacts avec d'autres (p. ex. commerce, tourisme) aient parfois des désaccords. À l'instar d'un certain nombre de témoins, le comité croit que la principale pomme de discorde entre le Mexique et le Canada est la condition imposée par le Canada aux ressortissants mexicains d'être munis d'un visa pour venir au Canada.

En 2009, le Canada a en effet annoncé que les ressortissants mexicains devraient dorénavant être munis d'un visa pour venir au Canada. Le comité signale que, depuis 2014, les Mexicains peuvent obtenir un visa pour séjours multiples, lequel leur permet d'entrer au Canada et d'en sortir à plusieurs reprises pendant une période de six mois et dont la validité est de 10 ans. Le comité signale également que trois programmes, soit le Programme de traitement accéléré pour les gens d'affaires, le Programme de voyage express et le Programme pilote pour étudiants, facilitent l'obtention de visas pour les gens d'affaires et autres demandeurs présentant plus de risque. Enfin, le programme CAN+ annoncé au cours de cette année-là a simplifié et accéléré l'obtention de visas pour les Mexicains qui s'étaient rendus au Canada ou aux États-Unis au cours des 10 dernières années³⁷.

Par ailleurs, le comité accueille favorablement la dispense de visa qui sera accordée, à compter de 2016, à plusieurs catégories de voyageurs mexicains utilisant l'Autorisation de voyage électronique, comme l'indique le budget fédéral 2015³⁸. Il considère cependant que cette nouvelle mesure n'est qu'un point de départ et il estime que le gouvernement du Canada doit continuer de collaborer avec le gouvernement mexicain à régler toutes les questions en suspens qui ont trait aux visas.

Des témoins ont indiqué que le processus d'obtention du visa est « long, pénible et humiliant³⁹ », que « la relation est empoisonnée par la question des visas⁴⁰ », que la question des visas est devenue « un obstacle symbolique extraordinaire à l'établissement et au développement de meilleures relations⁴¹ », que toute « cette histoire est ridicule⁴² » et qu'il s'agit du « seul irritant dans une relation qui est à tout autre égard saine et en expansion⁴³ ». Son Excellence Francisco Suárez a indiqué que la question des visas porte préjudice aux relations bilatérales et qu'elle nuit au commerce ainsi qu'au tourisme. Même s'il ne croit pas que tous les arguments invoqués par le Canada contre l'élimination des visas sont légitimes, il a fait savoir que le Mexique prend des mesures pour tenir compte des arguments considérés comme valables⁴⁴ ».

³⁷ Pour de l'information concernant les trois programmes, voir : gouvernement du Canada, [Programme d'affaires Express, Programme de Voyage Express et Programme Pilote pour Étudiants](#). De l'information concernant le programme CAN+ se trouve à : Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, « Le programme CAN+ facilite les échanges commerciaux avec le Mexique et les déplacements légitimes », [Communiqué de presse](#), 12 mai 2014.

³⁸ Pour de l'information concernant l'annonce faite dans le budget fédéral 2015, voir ministère des Finances, [Un leadership fort : Un budget équilibré et un plan axé sur des impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité](#).

³⁹ CPAECI, Colin Robertson, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

⁴⁰ CPAECI, Jean Daudelin, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [10 décembre 2014](#).

⁴¹ CPAECI, Jean Daudelin, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [10 décembre 2014](#).

⁴² CPAECI, Derek Burney, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [11 décembre 2014](#).

⁴³ CPAECI, David Morrison, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

⁴⁴ CPAECI, Son Excellence Francisco Suárez, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 18, [6 novembre 2014](#).

Laura Dawson (Dawson Strategic) a mentionné que même si le nombre de Mexicains qui se voient refuser l'entrée au Canada n'est pas élevé en termes absolus, « il faut penser à l'obstacle symbolique ou psychologique que [le visa] crée⁴⁵ ».

Malgré les mesures prises par le gouvernement fédéral pour accélérer la délivrance de visas à des Mexicains et des mesures annoncées dans le budget 2015, Eric Miller (Conseil canadien des chefs d'entreprise) estimait que « [s]'il veut renforcer ses liens économiques avec le Mexique, le gouvernement du Canada n'a d'autre choix que d'éliminer le visa⁴⁶ ». De l'avis du comité, l'obligation de visa nuit considérablement à une relation qui est importante pour la croissance et la prospérité futures du Canada, et les arguments en faveur du maintien de cette obligation imposée aux visiteurs mexicains ne sont pas vraiment clairs. Pour cette raison, le comité recommande que :

RECOMMANDATION 5

Le gouvernement du Canada mise sur les annonces faites récemment pour faciliter les voyages des Mexicains au Canada et qu'il s'empresse de collaborer avec le gouvernement du Mexique pour supprimer les derniers obstacles en vue d'éliminer complètement l'obligation de visa.

E. Tirer parti d'une meilleure relation

Même si le Mexique est toujours en butte à des difficultés dans certains domaines, il faut reconnaître et appuyer ses récents efforts de réforme alors qu'il poursuit ses travaux sur la croissance, la sécurité et d'autres points. Le comité se réjouit en particulier des efforts de réforme du Mexique dans deux domaines qui sont importants pour les relations entre les deux pays, à savoir l'énergie et l'éducation.

Le comité estime que les relations canado-mexicaines recèlent un énorme potentiel inexploité et que le développement de ces relations, aux niveaux économique, diplomatique et autres, doit être une priorité, d'autant plus que le Mexique entreprend des réformes et qu'il compte une classe moyenne grandissante ainsi qu'une population de jeunes de plus en plus instruite. À mesure que les deux pays collaboreront dans un éventail de secteurs toujours plus grand, ils en récolteront les fruits.

Dans cet ordre d'idées, M. Sands a expliqué au comité que l'un des avantages d'une meilleure relation bilatérale pourrait être le rétablissement d'un modèle faisant des trois pays nord-américains des partenaires vraiment égaux qui travaillent ensemble à régler les problèmes touchant l'Amérique du Nord⁴⁷. Selon M. Rivest, bien que le Mexique soit déjà un important partenaire pour le Canada en raison de l'ALENA et de sa situation géographique, le Canada a l'occasion d'« aider le Mexique et pourra également profiter de cette croissance au cours des prochaines années » à mesure que le Mexique « devient de plus en plus concurrentiel à l'échelle mondiale⁴⁸ ».

⁴⁵ CPAECI, Laura Dawson, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

⁴⁶ CPAECI, Eric Miller, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

⁴⁷ CPAECI, Chris Sands, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

⁴⁸ CPAECI, François Rivest, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [3 décembre 2014](#).

Comme l'amélioration des relations canado-mexicaines est dans l'intérêt supérieur et stratégique du Canada et qu'elle profiterait également au Mexique et – probablement – à tout le continent nord-américain, le comité est d'avis qu'il faut déployer des efforts concertés à cette fin. Cela pourrait donner lieu, entre autres, à une meilleure collaboration entre le Canada et le Mexique étant donné que les deux pays entretiennent des relations avec leur voisin commun, les États-Unis.

CHAPITRE TROIS – LES ÉTATS-UNIS : UN VOISIN EN COMMUN

*« Le modèle de l’ALENA, censé être un triangle équilatéral, selon lequel trois pays souverains s’unissent pour gouverner l’économie politique, s’est plutôt révélé être un triangle isocèle, avec les États-Unis au sommet de deux longues et profondes relations avec le Canada et le Mexique [...] »
Chris Sands, Hudson Institute*

Le Canada entretient depuis des dizaines d’années une relation riche et diversifiée avec les États-Unis. Il partage avec lui 13 frontières terrestres et maritimes. En moyenne, il se transige chaque minute 1,4 million de dollars en biens et services. On évalue à 300 000 le nombre de personnes qui traversent la frontière chaque jour. Il existe d’innombrables liens familiaux et d’amitié qui chevauchent le 49^e parallèle⁴⁹. Les deux pays ont tous deux une économie intégrée à maints niveaux et ils partagent de nombreux objectifs nationaux et internationaux.

Des observations semblables peuvent être formulées au sujet des relations du Mexique avec les États-Unis⁵⁰.

Comme il l’a fait observer dans le chapitre deux, et reconnaissant que le Canada et le Mexique ont tous deux pour voisins les États-Unis, le comité croit qu’il existe des secteurs où chacun des pays travaillera individuellement avec les États-Unis selon l’approche double et bilatérale, alors que le trilatéralisme, qui est l’objet du chapitre cinq, conviendra davantage dans d’autres domaines. Dans ce contexte, les témoins ont commenté la relation soutenue entre le Canada et les États-Unis, mais ils ont mentionné brièvement les occasions qui existent pour le Canada et le Mexique de travailler ensemble à des dossiers qui touchent les États-Unis.

A. Relation soutenue du Canada avec les États-Unis

Comme il est indiqué au chapitre deux, le gouvernement fédéral du Canada entretient une relation avec les États-Unis dans le cadre d’initiatives comme l’*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, la Déclaration sur la frontière intelligente et le Plan d’action de 2001, ainsi que les initiatives Par-delà la frontière et le Conseil de coopération en matière de réglementation. Le Mexique met en œuvre des initiatives semblables avec les États-Unis.

Le comité fait observer que, quels que soient les efforts diplomatiques, commerciaux ou autres que le Canada déploie ailleurs dans le monde, les États-Unis seront toujours importants comme allié et partenaire commercial, et il y a tout lieu de croire qu’ils continueront d’avoir le plus gros produit intérieur

⁴⁹ Pour de l’information concernant les relations canado-américaines, voir : gouvernement du Canada, [Relations canado-amérique](#).

⁵⁰ Pour de l’information concernant les relations entre les États-Unis et le Mexique, voir : département d’État américain, [U.S. Relations With Mexico](#).

brut sur le continent. Des témoins ont indiqué que, même si le Canada s'intéresse à d'autres régions, il doit continuer de porter attention aux États-Unis ainsi qu'à la prochaine administration américaine. Par exemple, Derek Burney (conseiller chez Norton Rose Fulbright Canada c.r.l.) a signalé que **le Canada doit demeurer attentif aux États-Unis, même en élargissant sa présence dans la région de l'Asie-Pacifique**⁵¹. Le comité est favorable à cette approche comme le démontrent ses études parallèles sur la région de l'Asie-Pacifique.

M. Burney a expliqué que d'importants changements politiques et économiques se sont produits aux États-Unis au cours de la dernière décennie et ont influé sur le fonctionnement quotidien du gouvernement américain de même que sur sa façon d'envisager les questions canado-américaines⁵². Pour sa part, M. Morrison a mentionné qu'il importe de rester vigilant en réagissant aux restrictions commerciales et en préconisant l'intégration économique de manière proactive. Il a ajouté que, outre la défense des intérêts, il faut continuer d'aller de l'avant avec force en ce qui concerne les initiatives Par-delà la frontière et du Conseil de coopération en matière de réglementation⁵³. Le comité constate que l'un des avantages escomptés de ces initiatives est la réduction des coûts, à laquelle applaudit Derek Burleton (Groupe Banque TD). Il a indiqué que « [d]ans un contexte de relation commerciale très étroite, chaque petit geste, comme baisser les coûts et réduire les délais à la frontière, peut se traduire par un avantage considérable⁵⁴ ».

La grande majorité des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis se font sans incident, mais des différends ont une incidence démesurée sur certains secteurs et régions du pays, ainsi que des effets collatéraux. Par exemple, de l'avis du comité, il est probable que certains irritants majeurs ces dernières années (incertitude au sujet de la construction du pipeline Keystone XL; dispositions législatives concernant la politique d'achat aux États-Unis; problèmes concernant le nouveau poste-frontière Detroit, Michigan–Windsor, Ontario, entre autres) aient eu des répercussions négatives sur les relations et que de futurs irritants se manifestent. Le comité croit que des mesures visant à aplanir les irritants le plus rapidement possible doivent être mises en place pour éviter les retards indus et d'autres coûts. Il va s'en dire que les efforts diplomatiques du Canada, les relations entre les législateurs canadiens et américains et les travaux menés dans le contexte d'initiatives telles que Par-delà la frontière et du Conseil de coopération en matière de réglementation sont utiles et devraient être optimisés.

Le comité est d'avis que la compétitivité accrue a pour effet d'accroître la prospérité et qu'une plus grande prospérité entraîne un niveau de vie et une qualité de vie supérieurs. Ce sont là le genre de résultats que tout pays souhaite obtenir. De l'avis du comité, comme on porte attention à des questions comme la frontière commune et les questions de réglementation, les initiatives Par-delà la frontière et du Conseil de coopération en matière de réglementation qui se déroulent actuellement entre le Canada et les États-Unis augmentent la compétitivité et, compte tenu de l'intégration nord-américaine, elles ont peut-être un effet positif sur le Mexique également. Dans ce contexte, le comité espère que les initiatives semblables entre les États-Unis et le Mexique profitent également au Canada.

⁵¹ CPAECI, Derek Burney, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [11 décembre 2014](#).

⁵² CPAECI, Derek Burney, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [11 décembre 2014](#).

⁵³ CPAECI, David Morrison, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

⁵⁴ CPAECI, Derek Burleton, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [11 décembre 2014](#).

Bien que les mécanismes bilatéraux offrent une certaine utilité, il existe des secteurs où la coopération trilatérale donnerait de meilleurs résultats. On souligne, en particulier, l'harmonisation de la réglementation, un secteur qui nécessite une attention immédiate parce que l'utilisation de différents formulaires et modalités pour les expéditions de biens et la prestation de services de part et d'autre des frontières entre le Canada et les États-Unis et entre les États-Unis et le Mexique entraîne des pertes d'efficacité onéreuses. Pour ces raisons, le comité recommande que :

RECOMMANDATION 6

Le gouvernement du Canada travaille sans tarder à l'harmonisation de la réglementation trilatérale afin de dégager des gains d'efficacité dans le commerce des biens et des services en Amérique du Nord.

B. Collaboration dans les dossiers relatifs aux États-Unis

En 2014, les États-Unis étaient le plus gros partenaire commercial du Canada et du Mexique. En outre, les États-Unis continueront d'avoir le plus gros produit intérieur brut sur le continent. Comme ils sont situés près des États-Unis et qu'ils dépendent d'eux, le Canada et le Mexique ont indubitablement des affinités naturelles et peuvent travailler ensemble dans les dossiers relatifs à ce pays. C'est essentiellement ce qu'a dit M. Sands en affirmant que, tout comme le Canada, le Mexique est « coincé à côté d'un immense voisin qui ne lui accorde pas suffisamment d'attention et le comprend plus ou moins⁵⁵ ».

La plupart des échanges commerciaux entre les États-Unis et ses voisins nord-américains se font sans heurt, mais il existe certains irritants importants qui nuisent depuis quelques années aux deux voisins des États-Unis. Du point de vue du comité, un bon exemple en est l'étiquetage obligatoire du pays d'origine imposé par les États-Unis. L'Organisation mondiale du commerce s'est prononcée contre les États-Unis pour une quatrième fois le 18 mai 2015, et il est donc remarquable que le Canada et le Mexique conjuguent leurs efforts en portant cette cause devant l'Organisation⁵⁶. M. Dade a qualifié le Mexique de meilleur allié du Canada à Washington dans cette cause⁵⁷.

Bien que la question du trilatéralisme soit abordée plus à fond au chapitre cinq, le comité considère qu'il est important de signaler ici que certains témoins voient d'un bon œil la coopération interparlementaire trilatérale entre Canadiens, Américains et Mexicains. **Du point de vue du comité, les réunions de travail de parlementaires des trois pays permettraient au Canada et au Mexique de travailler ensemble aux dossiers d'intérêt commun et à s'engager de manière plus significative auprès des États-Unis.** Selon Colin Robertson (Canadian Defence and Foreign Affairs Institute), cette coopération « nous aiderait grandement à maintenir l'attention des sénateurs et des membres du Congrès des États-

⁵⁵ CPAECI, Chris Sands, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

⁵⁶ Pour un exposé des décisions de l'Organisation mondiale du commerce concernant l'étiquetage obligatoire du pays d'origine imposé par les États-Unis, voir : Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, « Les ministres Ritz et Fast sont fermement aux côtés de l'industrie canadienne contre les exigences des États-Unis concernant l'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO) », [Communiqué de presse](#), 19 mai 2015.

⁵⁷ CPAECI, Carlo Dade, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

Unis. En outre, avec l'appui de nos collègues mexicains, nous pourrions mettre de la pression sur les États-Unis pour régler des dossiers communs⁵⁸ ».

⁵⁸ CPAECI, Colin Robertson, 41^e législature, 2^e session, fascicule n° 15, [25 septembre 2014](#).

CHAPITRE QUATRE – VERS DE NOUVELLES RELATIONS EN AMÉRIQUE DU NORD

« En 2015, il nous faut jeter les bases d'une Amérique du Nord dynamique et concurrentielle, et avoir une vision à long terme appuyée par des liens bilatéraux forts et l'objectif de renforcer les relations trilatérales. »

Son Excellence Francisco Suárez, ambassadeur du Mexique au Canada

Certes, l'approche double et bilatérale s'impose dans certaines circonstances, mais des efforts trilatéraux contribueraient parfois à la compétitivité et à la prospérité de l'Amérique du Nord que souhaitent les trois pays. Le comité croit que les programmes pour les voyageurs et les échanges commerciaux préautorisés des trois pays, une infrastructure d'excellente qualité à l'appui des chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord et des règlements harmonisés, lorsqu'il y a lieu, sont parmi les secteurs qui bénéficieraient le plus des efforts trilatéraux. Ensemble, les trois pays peuvent en tirer certains avantages, notamment des sources d'énergie abondantes et diversifiées, une technologie de pointe et des mesures d'innovation, ainsi qu'une main-d'œuvre hautement scolarisée; les efforts trilatéraux aideraient à maximiser ces avantages.

De l'avis du comité, il y a place pour une plus grande coopération entre les trois pays, surtout s'ils recourent à des approches novatrices favorisant l'engagement nord-américain. Face à la concurrence accrue et au régionalisme ailleurs dans le monde, il est nécessaire d'intensifier la coopération sur le continent nord-américain dans l'intérêt des résidents et des entreprises des trois pays. Pour y parvenir, le comité estime que les efforts du gouvernement fédéral du Canada gagneraient à être appuyés d'une plus grande concertation et des efforts des autres ordres de gouvernements du Canada pour promouvoir l'accroissement de la coopération et de la compétitivité en Amérique du Nord. De plus, parmi les approches nécessaires pour garantir la prospérité de l'Amérique du Nord, mentionnons la réalisation d'initiatives trilatérales lorsqu'il est avantageux de le faire et d'initiatives bilatérales dans d'autres cas, la représentation efficace du Canada aux États-Unis et au Mexique et la création d'un partenariat trilatéral en matière d'énergie.

A. Faire appel aux autres ordres de gouvernement

Selon les témoins, des mesures s'imposent pour garantir ou améliorer la compétitivité en Amérique du Nord, notamment l'investissement étranger, une plus grande intégration, une structure compétitive et des efforts visant à améliorer les chaînes d'approvisionnement. Au sujet de la compétitivité de l'Amérique du Nord, Pierre Pyun (Bombardier Inc.) estime que « l'Amérique du Nord [...] ne peut pas se reposer sur ses lauriers [...] son titre de marché le plus grand et le plus recherché au monde [...] D'autres régions [...] arrivent désormais à attirer les investissements dans divers secteurs⁵⁹ ». M. Miller a suggéré certaines mesures qui permettraient d'accroître la compétitivité de l'Amérique du Nord et a expliqué que « [l]es

⁵⁹ CPAECI, Pierre Pyun, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 18, [6 novembre 2014](#).

chaînes d’approvisionnement qui sous-tendent le continent nord-américain ont créé de grandes richesses ces 20 dernières années, mais nous avons encore beaucoup de travail à faire si nous voulons poursuivre dans la même foulée⁶⁰ ».

Les pays membres de l’ALENA sont des fédérations de sorte que les gouvernements infranationaux – outre les gouvernements nationaux – continuent de jouer un rôle dans le développement de la coopération sur le continent. Le comité est au fait des liens qui existent entre les provinces et les territoires canadiens et les États américains, et des contacts qui vont grandissant entre les provinces et les territoires canadiens et les États du Mexique. Il n’est pas seul à croire que les gouvernements infranationaux ont un rôle fondamental à jouer pour aider le Canada à atteindre ses objectifs en Amérique du Nord. En particulier, M. Dade a encouragé la participation des gouvernements infranationaux dans les relations nord-américaines⁶¹, tandis que M^{me} Gattinger a fourni un exemple précis de la coopération infranationale, qualifiant la collaboration dans le dossier des changements climatiques à ce niveau de « très encourageante⁶² ».

Chantal Ramsay, qui représente la province de l’Ontario au Mexique, a rappelé au comité que plusieurs provinces assurent une présence aux États-Unis et au Mexique, fournissant ainsi aux deux ordres de gouvernement de précieuses occasions de travailler ensemble pour servir les intérêts canadiens. Dans cette perspective, le comité recommande que :

RECOMMANDATION 7

Le gouvernement du Canada mène des efforts concertés avec les provinces et les territoires en vue de tirer parti des possibilités existantes de représentation commerciale et diplomatique et d’améliorer la coordination avec tous les ordres de gouvernement, notamment pour faciliter l’investissement étranger, améliorer les cadres de compétitivité et mieux intégrer les chaînes d’approvisionnement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

B. Réaliser des initiatives bilatérales et trilatérales

Des témoins se sont exprimés sur les initiatives qui devraient, selon eux, être trilatérales ou doubles et bilatérales. M. Miller ne croyait pas qu’on ait à faire un tel choix et il préconisait le principe de la subsidiarité, affirmant que « les pays d’Amérique du Nord feront les choses là où il est logique de le faire⁶³ ». Parallèlement, le comité fait remarquer que des mesures de nature bilatérale au départ peuvent devenir trilatérales. C’est ce que soutenait M. Morrison, qui a déclaré : « Certains aspects peuvent d’abord faire l’objet d’échanges bilatéraux avant d’être examinés sur une tribune trilatérale; d’autres questions se prêtent dès le départ à une coopération trilatérale⁶⁴. »

⁶⁰ CPAECI, Eric Miller, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

⁶¹ CPAECI, Carlo Dade, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

⁶² CPAECI, Monica Gattinger, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [2 octobre 2014](#).

⁶³ CPAECI, Eric Miller, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

⁶⁴ CPAECI, David Morrison, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

Néanmoins, dans la mesure du possible, il est important que le Canada examine les avantages de l'approche trilatérale. De l'avis de M^{me} Dawson, « [n]ous Canadiens, devons donc préconiser le trilatéralisme pour que notre point de vue soit pris en compte aux États-Unis⁶⁵ ». On n'a qu'à considérer les chaînes d'approvisionnement intégrées qui existent partout en Amérique du Nord pour constater l'importance de la coopération au niveau trilatéral. M. Morrison était au nombre des témoins qui ont parlé de ces chaînes d'approvisionnement. Selon lui, « [m]ême si le Canada, le Mexique et les États-Unis faisaient du commerce les uns avec les autres, il est bien plus courant de dire aujourd'hui qu'ils font des choses ensemble [...] on parle plutôt de l'Amérique du Nord comme d'une plateforme de production nord-américaine assortie de chaînes d'approvisionnement intégrées à l'échelle régionale dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'automobile, de l'aérospatiale ou de l'électronique [...] la plateforme a transformé [les] pays en partenaires, même si [nous] faisons régulièrement concurrence⁶⁶ ».

Le comité souligne que les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique reconnaissent depuis longtemps l'importance de leurs relations diplomatiques, commerciales et autres avec leurs plus proches voisins, et qu'ils ont conçu des mécanismes de consultation et d'autres mécanismes. Il a fait mention d'un certain nombre de ces mécanismes au chapitre deux. Bien que des efforts initiaux aient été faits pour renforcer les liens bilatéraux, principalement entre le Canada et les États-Unis, les relations trilatérales retiennent depuis peu l'attention et doivent être alimentées – sans parler de l'intérêt accru porté aux relations canado-mexicaines.

C. Représenter le Canada aux États-Unis et au Mexique

Le comité n'ignore pas qu'il est nécessaire d'assurer une représentation efficace du Canada à l'étranger, notamment aux États-Unis et au Mexique, et il en reconnaît les nombreux avantages. Pour avoir relaté les efforts diplomatiques dans un certain nombre d'études antérieures, le comité reconnaît le rôle inestimable que les représentants gouvernementaux peuvent jouer pour promouvoir les intérêts du Canada et aider les Canadiens à l'étranger.

Outre son ambassade à Washington, D.C., le Canada compte 13 consulats généraux et trois bureaux commerciaux aux États-Unis, ainsi qu'un certain nombre de consuls honoraires. Au Mexique, le Canada est représenté au moyen d'une ambassade et de deux consulats généraux, ainsi que d'un certain nombre d'organismes consulaires. De plus, Exportation et développement Canada a une équipe de cinq personnes dans ce pays. Comme on l'a indiqué précédemment, les provinces ont également des bureaux à certains endroits aux États-Unis et au Mexique.

Des témoins ont fait valoir l'importance de la représentation du Canada aux États-Unis. Selon M. Miller, en raison des dimensions des États-Unis et de la séparation des pouvoirs, pour être efficace, le Canada a besoin « d'avoir un réseau de représentants dotés de suffisamment de ressources partout au pays. Ils développent de nouveaux débouchés commerciaux et [...] se dressent contre un grand nombre de mesures protectionnistes; il est donc très important d'avoir une présence sur le terrain⁶⁷ ». M. Lee a laissé entendre que le Canada et le Mexique « doivent améliorer considérablement leur diplomatie commerciale et leur

⁶⁵ CPAECI, Laura Dawson, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

⁶⁶ CPAECI, David Morrison, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [24 septembre 2014](#).

⁶⁷ CPAECI, Eric Miller, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

visibilité aux États-Unis », et considérait que les consulats canadiens étaient « des partenaires locaux vraiment importants⁶⁸ ». Enfin, M. Robertson considérait que le Canada « devrait avoir un représentant dans chaque État américain pour être au courant de ce qui s’y passe et, dans certains cas, faire valoir la position du Canada ». Selon lui, le Canada devrait « assurer nos services diplomatiques différemment et de façon rentable », notamment en s’appuyant sur le réseau de Canadiens vivant aux États-Unis⁶⁹.

Le Canada doit s’engager de manière significative auprès des États-Unis et du Mexique s’il veut atteindre ses objectifs en matière d’économie, de commerce, de sécurité et d’autres objectifs prioritaires. À cet effet, le Canada a besoin de représentants étrangers, y compris des délégués commerciaux, pour répondre aux besoins d’affaires en utilisant des approches qui maximisent les avantages des technologies disponibles et de nouvelles formes d’engagement. Pour ces raisons, le comité recommande que :

RECOMMANDATION 8

Le gouvernement du Canada tient un réseau diplomatique efficace aux États-Unis et au Mexique, en cherchant tout particulièrement à élaborer et à utiliser des outils novateurs et de nouvelles formes d’engagement afin de tirer parti de ce réseau pour répondre aux besoins des gens d’affaires.

En plus de ce réseau de diplomates, le comité est favorable à d’autres mécanismes qui permettent de réunir dirigeants et législateurs canadiens, américains et mexicains. Parmi ces mécanismes, mentionnons les sommets des leaders nord-américains et les réunions des ministres qui ont des responsabilités semblables, de même que les assemblées annuelles du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis, du Groupe interparlementaire Canada–Mexique et du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis–Mexique, lequel a tenu sa réunion inaugurale en décembre 2014. Le comité prend acte de la réunion inaugurale des gouverneurs et des premiers ministres nord-américains prévue pour octobre 2015. De l’avis du comité, de telles réunions contribuent à susciter la volonté politique et l’intérêt législatif qui aideront le Canada ainsi que les États-Unis et le Mexique à atteindre les objectifs individuels et collectifs.

D. Établir un partenariat trilatéral dans le domaine de l’énergie

Au chapitre deux, le comité a mentionné l’immense potentiel de coopération entre le Canada et le Mexique dans les dossiers relatifs à l’énergie. Rien n’empêche cependant d’exploiter le potentiel non négligeable qu’offrirait une relation trilatérale plus solide dans ces dossiers. Le Canada demeure le fournisseur d’énergie le plus sûr et le plus fiable des États-Unis. Cela étant dit, le comité croit que les pays membres de l’ALENA partagent un même objectif en matière d’énergie, soit assurer la sécurité énergétique sur tout le continent.

Graham Campbell (Conseil canadien de l’énergie) était au nombre des témoins qui se sont penchés sur la coopération trilatérale en matière d’énergie. Il a signalé « la grande vitesse à laquelle évolue le secteur de

⁶⁸ CPAECI, Eric Lee, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [1^{er} octobre 2014](#).

⁶⁹ CPAECI, Colin Robertson, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 15, [25 septembre 2014](#).

l'énergie à l'heure actuelle » et déclaré que « [c]et état de fait accroît le besoin pour les trois pays d'échanger de l'information⁷⁰ » à mesure qu'ils élaborent des stratégies dans ce domaine.

M^{me} Gattinger a informé le comité au sujet de l'ancien groupe de travail nord-américain sur l'énergie. Elle a parlé de la « transformation fondamentale de la sphère énergétique nord-américaine » et a recommandé qu'on s'intéresse de près « au type d'architecture et de plateforme énergétiques que nous avons en Amérique du Nord [...] qui répondront le mieux aux besoins environnementaux, économiques et sociétaux des Nord-Américains ». Elle s'est dite en faveur d'un « nouveau groupe de ce genre renforcé » en Amérique du Nord qui pourrait préparer un nouveau « tableau énergétique » de l'Amérique du Nord. Elle appuyait également la création d'un vaste conseil nord-américain de l'énergie qui « regrouperait des représentants des gouvernements, de l'industrie, de la société civile et des universités ». Ce groupe « commencerait par débattre de ce que pourrait être l'avenir énergétique⁷¹ ».

Compte tenu de ces perspectives, le comité s'est réjoui d'apprendre, le 25 mai 2015, la création d'un groupe de travail sur les changements climatiques et l'énergie formé des ministres de l'Énergie nord-américains et chargé de privilégier la collaboration entre le Canada, les États-Unis et le Mexique pour réaliser les objectifs communs qui touchent la viabilité du secteur de l'énergie d'un point de vue économique et environnemental.

De l'avis du comité, les efforts trilatéraux visant à garantir des possibilités de faciliter la sécurité énergétique en Amérique du Nord sont essentiels et complèteront les occasions qui surgissent d'établir des partenariats canadiens-mexicains plus étroits en matière d'énergie. Comme on l'a indiqué précédemment, la sécurité énergétique répond en grande partie de la sécurité économique et la sécurité économique contribue à son tour à la qualité de vie et au niveau de vie supérieurs. Dans cette perspective, le comité recommande que :

RECOMMANDATION 9

Le gouvernement du Canada entreprenne d'établir un nouveau groupe de travail sur l'énergie en Amérique du Nord, composé de divers intervenants qui seraient chargés de conseiller le Groupe de travail sur les changements climatiques et l'énergie composé des ministres de l'Énergie nord-américains, et de dresser une feuille de route pour la coopération et la compétitivité dans le domaine de l'énergie à l'échelle du continent.

⁷⁰ CPAECI, Graham Campbell, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 20, [10 décembre 2014](#).

⁷¹ CPAECI, Monica Gattinger, 41^e législature, 2^e session, fascicule n^o 16, [2 octobre 2014](#).

CHAPITRE CINQ – CONCLUSION

Ces dernières années, le comité a examiné les pays qui offraient au Canada des possibilités sur les plans économique et politique, notamment la Chine, l'Inde, le Brésil et la Turquie et – parallèlement à la présente étude sur l'Amérique du Nord – un certain nombre de pays de la région de l'Asie-Pacifique. Dans chaque cas, l'objectif principal était le même, soit examiner comment le Canada peut assurer sa place dans le monde, économiquement, diplomatiquement et à d'autres égards.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, l'ALENA a créé la plus vaste région de libre-échange dans le monde. Certes, il procure des avantages importants, mais il est clairement ressorti des audiences du comité qu'il existe d'immenses possibilités de commerce et d'investissement inexploitées entre le Canada, les États-Unis et le Mexique dans un éventail de domaines. En cette période de concurrence accrue et de régionalisme ailleurs dans le monde, il est nécessaire de développer la coopération sur le continent nord-américain dans l'intérêt des résidents et des entreprises des trois pays.

Fait digne de mention, les États-Unis et le Mexique constituent des marchés prioritaires dans le Plan d'action sur les marchés mondiaux. Pour différentes raisons, dont la proximité géographique, les valeurs communes et les chaînes d'approvisionnement intégrées, les États-Unis et le Mexique devraient continuer d'être des priorités pour le Canada qui veut une meilleure croissance et une plus grande prospérité. Signalant les changements non négligeables qui ont eu lieu au Mexique et au Canada au cours des deux dernières décennies, le comité est d'avis qu'il faut chercher tout spécialement à renforcer les relations canado-mexicaines. Des relations plus solides pourraient favoriser la coopération trilatérale dans divers domaines et créer un plus grand équilibre dans les relations qui unissent les trois partenaires nord-américains.

Le renforcement des relations entre les pays nord-américains exigera des efforts soutenus et la coopération des dirigeants politiques, des législateurs, du secteur privé et d'autres intervenants. Le comité croit que les sommets des leaders nord-américains, dont le prochain doit être organisé par le Canada, sont utiles et il appuie également la coopération interparlementaire accrue entre législateurs canadiens, américains et mexicains, un aspect fondamental de la coopération future. À tous les niveaux, les relations créées favoriseront l'établissement de solutions mutuellement profitables aux problèmes qui surgissent, et inciteront les législateurs à se pencher sur les mesures nécessaires pour améliorer la compétitivité nord-américaine.

Le comité ne croit pas que le fait de porter une attention nouvelle à l'Amérique du Nord doit – ou devrait – se faire au détriment des efforts visant à engager d'autres pays et régions. Elle doit plutôt ajouter à l'attrait que nous présentons comme destination pour l'investissement de même qu'à notre compétitivité en tant que nation commerçante à l'échelle planétaire. Les recommandations formulées dans le présent rapport constituent un guide pour le gouvernement du Canada dans les travaux qu'il mène pour accroître la prospérité du Canada et de l'Amérique du Nord.

ANNEXE A – TÉMOINS

Date de la réunion

Organisme et porte-parole

24 septembre 2014

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :

David Morrison, sous-ministre adjoint (Amériques);

Martin Moen, directeur général, Amérique du Nord et investissement;

Christopher Wilkie, directeur général par intérim, Direction générale de la stratégie pour l'Amérique du Nord.

À titre personnel :

Laura Dawson, présidente, Dawson Strategic;

Michael Hart, titulaire de la Chaire Simon Reisman en politique commerciale, professeur d'affaires internationales, Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton.

25 septembre 2014

Conseil canadien des chefs d'entreprise :

Eric Miller, vice-président, Politique, innovation et compétitivité.

À titre personnel :

Christopher Sands, agrégé supérieur de recherches, Institut Hudson.

Canadian Defence and Foreign Affairs Institute :

Colin Robertson, vice-président et chercheur, École de politique publique, Université de Calgary.

Canada West Foundation :

Carlo Dade, directeur, Centre for Trade and Investment Policy (par vidéoconférence).

1^{er} octobre 2014

À titre personnel :

André Plourde, doyen, faculté des affaires publiques, Université Carleton.

North American Research Partnership :

Erik Lee, directeur exécutif (par vidéoconférence).

2 octobre 2014

À titre personnel :

Laura Macdonald, directrice, Institut d'économie politique, Université Carleton;

Monica Gattinger, présidente, Collaboratoire de recherches et politiques énergétiques, professeure agrégée, École d'études politiques, Université d'Ottawa.

6 novembre 2014

Ambassade du Mexique au Canada :

Son Excellence Francisco Suárez, ambassadeur.

Bombardier Inc. :

Pierre Pyun, vice-président, Relations gouvernementales.

3 décembre 2014

Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure de l'Ontario :

Chantal Ramsay, conseillère (commerciale — Ontario) et représentante du gouvernement de l'Ontario au Mexique (par vidéoconférence).

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :

François Rivest, ministre-conseiller et délégué commercial principal, ambassade du Canada au Mexique (par vidéoconférence).

10 décembre 2014

Conseil canadien de l'énergie :

Graham Campbell, président.

À titre personnel :

Jean Daudelin, professeur agrégé, directeur agrégé, The Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton.

11 décembre 2014

À titre personnel :

Derek Burney, conseiller stratégique principal, Norton Rose Fulbright

Canada LLP / S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Association des universités et collèges du Canada :

Paul Davidson, président.

Groupe Banque TD :

Derek Burleton, vice-président et économiste en chef adjoint (Canada)
(par vidéoconférence).